

COMMUNE DE BOUHANS ET FEURG
Réunion du conseil municipal du 27 février 2020 à 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie sur convocation légale du 21/02/2020, sous la présidence de Claude DEMANGEON, Maire.
Compte rendu affiché le 27/02/2020

Membres présents : M. Claude DEMANGEON Maire, Mmes Corinne SCHMIT, Gisèle ROLLIN et Mr HULIN Alexandre, Philippe MAGNY

Membres absents: Mme MAUSSIRE Maria, Mrs CORNN Noël et ROBIC Rémy
Mr Bernard BILLION

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Corinne SCHMIT

Le Quorum n'ayant pas été atteint le 21 février 2020, une 2^{ème} convocation a été envoyée pour le 27 février 2020.

ORDRE DU JOUR

- **Budget**
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat au compte 1068
- Budget primitif 2020
- **Approbation rapport SICTOM**
- **Travaux sylvicoles 2020**
- **Affaire(s) diverse(s) :**
 - vol à la mairie
 - panneaux photovoltaïques

Compte de gestion 2019 :

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanimement approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2019 :

M. Claude DEMANGEON, Maire, donne la parole à Mme Gisèle ROLLIN, pour lecture des résultats du compte administratif de la commune et sort de la salle de conseil,

Total des dépenses de fonctionnement 2019	:	133 831.95 €
Total des recettes de fonctionnement 2019	:	167 601.99 €
Excédent de clôture	:	33 770.04 €
Total des dépenses d'investissement 2019	:	59 336.42 €
Total des recettes d'investissement 2019	:	59 302.99 €
Restes à réaliser	:	2 500.00 €
Besoin de financement	:	39 938.67 €

Hors de la présence de M. Claude DEMANGEON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2019 à l'unanimité.

Comptabilité : affectation du résultat au compte 1068 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats 2019 et la nécessité de procéder à leur affectation :

- excédent de fonctionnement cumulé	89 768.21 €
- solde d'exécution d'investissement	-37 438.67 €
+restes à réaliser en dépenses	102 500.00 €
-restes à réaliser en recettes	100 000.00 €

Soit un besoin de financement au c/1068 de 39 938.67 €

L'excédent de fonctionnement cumulé 2019, soit 89 768.21 €, permet de résorber le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 37 438.67 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Budget Primitif 2020 :

M. Claude DEMANGEON présente le budget primitif 2020 de la Commune de Bouhans et Feurg aux membres du Conseil Municipal. Ce budget primitif 2020 équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement se présente ainsi :

2020	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	184 796.54 €	184 796.54 €
Investissement	115 748.81 €	113 248.81 €
RAR	100 000.00 €	102 500.00 €
Total du budget	400 545.35 €	400 545.35 €

Il demande au Conseil Municipal de voter ce budget par chapitre pour éviter d'avoir à prendre des délibérations modificatives au cours de l'année.

Après en voir délibéré, le Conseil adopte le budget primitif 2020.

Approbation rapport SICTOM :

Le Maire a fait parvenir le rapport 2018 du SICTOM par voie dématérialisée aux membres du conseil municipal. Il en expose le contenu aux membres présents.

Après étude de ce rapport le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce rapport 2018 et de l'adopter.

Travaux sylvicoles 2020 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux sylvicoles, préparé par l'ONF, et à envisager pour l'année 2020.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	QUANTITE ESTIMATIVE	TVA	MONTANT ESTIME HT €
Travaux sylvicoles :			
Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur –végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (parcelle 8r)	5.83 ha	10	1136.85
Entretien de cloisonnement d'exploitation au broyeur inférieur à 10 cm (parcelle 40j)	4.60 ha	10	644.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le devis de 1 780.85 € HT, soit 1 958.94 € TTC. Les travaux seront réalisés selon le budget primitif 2020.

Affaire(s) diverse(s) :

Mr le maire propose au conseil une étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïque sur le toit de la mairie ou/et la salle des fêtes. Le conseil approuve à l'unanimité.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21H30